

Mais, par sa rigueur même, elle est impraticable
Et, frappant l'innocent, n'atteint pas le coupable.
Non, dans aucun pays, comme dans aucun temps,
Par nuls législateurs, nuls chefs omnipotents
Une pareille loi n'eut été proposée,
Sans irriter le peuple ou causer sa risée.
Je me trompe, deux rois fléaux du genre humain,
Voulurent autrefois l'établir, mais en vain,
Ce fut Domitien, trop connu dans l'histoire,
Et Charles IX, tous deux de sanglante mémoire.
Leur décret impuissant ne leur survécut pas;
Briguez-vous donc l'honneur de marcher sur leurs pas ?

Une loi tyrannique est toujours éphémère;
Telle sera la vôtre empreinte d'arbitraire.
Un réglemeut légal concernant l'estomac,
Comme celui jadis fait contre le tabac,
Est bon pour des Chinois. Rien d'étonnant qu'en Chine
On érige du thé la boisson en doctrine ;
Dans ses vieux préjugés son peuple est encroûté
Et rétrograde, enfin c'est le pays du thé,
Ce qui n'empêche pas plusieurs hauts personnages,
Gouverneurs, mandarins d'user d'autres breuvages,
Car partout les décrets de prohibition
Pour les riches, les grands font une exception.
Mais aux Etats-Unis, pays qui se croit libre,
Et ne l'est pas autant qu'on l'est aux bords du Tibre,
Dans plusieurs cas du moins, tels les jours du sabbat,
Ceux où du carnaval on punit tout ébat,
Le mot proscription est une anomalie
Qui blesse la justice et touche à la folie.

Eh ! quoi, par la raison que l'homme fait abus
Quelquefois des liqueurs, vous ne souffrirez plus
Qu'un honnête marchand se livre à ce commerce,
Que le rentier paisible, à son repas, se verse
Le vin qui sur sa table appelle la gaité,
Lors même qu'il en use avec sobriété !
Pour le coupable il faut que l'innocent pâtisse,
Cent pour un ! et c'est là votre haute justice !
Quoi ! l'actif ouvrier fatigué de labeur,
Pour étancher sa soif, ranimer sa vigueur,